



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

**Département Compétition**

Pôle Sport  
AD / IG  
01 44 30 28 66

Paris, le 1er août 2025

**ASA CIRCUIT DE FALEYRAS GIRONDE  
7 BOIS DE MARCHAND  
33760 FALEYRAS**

**M. Le Président**

**OBJET :**        **Auto-Cross & Sprint Car de Faleyras – PEA**

**DATES :**        **5 au 7 septembre 2025**

---

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**vendredi 1er août 2025**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**615**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

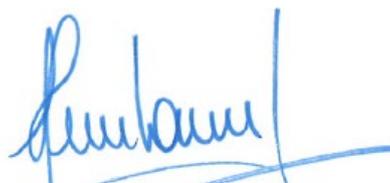


- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Réglementation et  
Championnats

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

**[1] Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)), et ce pendant toute la durée de son classement.*

**A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :**

*«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*





# REGLEMENT PARTICULIER

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes  
à la réglementation générale de la discipline.*

**Championnat de France d'Autocross et  
Sprint Car de Faleyras  
Les 5, 6 et 7 Septembre 2025**



## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASACAF organise les 5, 6 et 7 Septembre 2025 une compétition automobile nationale d'Auto-Cross et de Sprint-Car, intitulée Championnat de France d'Auto-cross et Sprint-Car de Faleyras.

Cette épreuve compte pour

- le Championnat de France d'autocross pour Maxi Tourisme, Super Buggy, Buggy 1600
- le Championnat de France de sprintcar pour les Super Sprint et les féminines en Sprint Girls
- la Coupe de France d'autocross pour Tourisme Cup et Buggy Cup
- la Coupe de France de sprint car pour Maxi Sprint et Junior Sprint

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_ et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_.

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Jean Charles TISSIER	11274
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Dominique RIOUX	14770
Membre du Collège (déléguée FFSA)	Danièle MITRAC	6151
Membre du collège	Jacques COURMONTAGNE	1726 11849
Secrétaire de l'épreuve	Stéphanie ANDRISI	
Responsable Contrôles Administratifs	Nadège VRIGNAUD Elisa CHEVILLON	253089
Directeur de Course d'Epreuve	Christian RAINAUD	6150
Directeur de Course adjoint	Stéphane GOUILLER	189942
Directeur de Course Grille	Roland HERMELINE	37789
Adjoints à la direction de course « Départ »	Michel MOUTREUIL	20481
Adjoints à la direction de course « Arrivées »	Christophe ORTIZ	49986
Adjoint à la direction de course	René Herbeuval	136959
Secrétaire Direction de Course	Annie Marrot RIOUX	14769
Secrétaire Main Courante Video	Evelyne BARET	242849
Directeur de Course chargé des images	Michel LEONATE	12844
Adjoint au Directeur de Course chargé des images	Jean Paul RICHARD	250666
Commissaire Technique Délégué FFSA	Martial LOBROT	114567
Commissaire Technique Adjoint	Jean Pierre ROQUES	178808
Commissaire Techniques	Alexandre FOURCADE	2876
	Jean-Jacques SANGOIGNET	288229
	Laurent ROQUES	16814
	Yves RICHARD	4953
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	Monique NOBLE	12099
	Patrick GASCARD	162732
	René DESROCHES	1726

Chronométrateur Responsable FFSA	Josselin GAASCH	215726
Chronométrateur	Patrice GAASCH	32392
	Freddy MARTINEAU	12279
Responsable des Moyens de Secours ET Responsable du Plan d'identification	Jean Pierre NOBLE	12211
Contrôle Administratifs	Nadège VRIGNAUD	253089
Médecin Chef	Docteur Jayais	54740
Speaker	Julien LEGENTILHOMME	245099
	Florian BOUSSEAU	
Opérateur Vidéo Mast R Mast	Didier RODRIGUE	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et technique est:

ASA du Circuit Automobile de Faleyras, 7 route Marchand – 33760 Faleyras.

### 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès la parution du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 27 Août 2025 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Mardi 2 Septembre 2025 à minuit</i>
Date et lieu de la compétition	<i>5, 6 &amp; 7 Septembre 2025 Circuit Automobile de Faleyras (33760)</i>
<b>VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025</b>	
Tirage au sort de l'ordre de passage aux essais chronométrés	<i>Vendredi 5 Septembre 2025 à partir de 17H30</i>
<b>Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs</b>	<i>Vendredi 5 Septembre 2025 à partir de 18H00 – Salle du Collège</i>
Réunion de coordination de l'équipe de DC	<i>Vendredi 5 Septembre 2025 à partir de 19H00</i>
<b>SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025</b>	
Vérifications Administratives et Techniques	<i>Samedi 6 Septembre 2025 de 6H50 à 9H00 selon convocation</i>
Warm Up (2 tours)	<i>Samedi 6 Septembre 2025 à 8H00</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 6 Septembre 2025 à partir de 9H00 ou 9H30 (selon le nombre)</i>
Briefing écrit	<i>Distribution aux vérifications administratives</i>
Pause	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> manche qualificatives	<i>Samedi 6 Septembre 2025 à partir de 13H00</i>
Fin de la 1 <sup>ère</sup> journée	<i>Samedi 6 Septembre 2025 au plus tard à 19H30</i>
<b>DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025</b>	
3 <sup>ème</sup> manche qualificative	<i>Dimanche 7 Septembre 2025 à partir de 8H30</i>
Pause et séance de dédicaces	
Demi-finales et finales	<i>Dimanche 7 Septembre 2025 à partir de 13H00 ou 13H30</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Dimanche 7 Septembre 2025, 15 minutes après l'arrivée de la dernière finale, au podium situé au pied de la tour</i>
Fin de l'épreuve	<i>Dimanche 7 Septembre 2025 au plus tard à 18H30</i>

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le Samedi 6 Septembre 2025 de 6H50 à 9H00.

Chaque pilote recevra une convocation individuelle **avec horaire précis à respecter impérativement.**

Si à la date du 3 Septembre 2025 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec la secrétaire de l'OFAC 06.74.78.66.71.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications

- une licence valable pour la discipline en cours de validité (2025)
- une pièce d'identité.

Pour les pilotes mineurs, la présence du tuteur est **OBLIGATOIRE** lors des vérifications administratives techniques ainsi qu'au briefing oral si celui-ci a lieu.

Au cas où une voiture n'appartiendrait pas au concurrent, ni au conducteur, il sera demandé de fournir une autorisation du propriétaire.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le site « Engagé-sport.com » et uniquement à partir du 17 Mars 2025 pour les pilotes non prioritaire la date de clôture des engagements qui est fixée au **Mercredi 27 Août 2025** à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à 190 € pour la Junior Sprint 220 € pour les autres divisions avec la publicité facultative de l'organisateur.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité, RCCT pour les Sprint Cars et NCCT / ICCG pour l'Autocross.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

#### AUTO CROSS

TOURISME CUP	24
BUGGY CUP	26
MAXI TOURISME	20
BUGGY 1600	26
SUPER BUGGY	26

#### SPRINT CAR

MAXI SPRINT	26
SPRINT GIRL	26
JUNIOR SPRINT	26 réservé aux pilotes nés entre le <b>01. 01. 2007 et le 31. 12. 2013</b>
SUPER SPRINT	30

**Le parc pilotes sera ouvert le Vendredi 5 Septembre 2025 à partir de 8 heures et jusqu'à 23 heures, puis le Samedi 6 Septembre à partir de 6 heures.**

### 4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'OFAC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de Faleyras, 7 route Marchand, 33760 Faleyras. Il est long de 980 m et la largeur est comprise entre 12 et 15 m.

N° DE CLASSEMENT FFSA du circuit 3310220512 AC Nat 980 en date du 03/08/2022 pour le tracé de 945m (Autocross).

N° d'homologation de la Préfecture de Gironde N° 6-2022 en date du 03/06/2022.

L'accès au circuit se fait par la commune de Faleyras, à 3 kms du centre de la commune, à 18 kms de St Emilion par la D122.

### 6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé dans le Parc Concurrents, à l'entrée de la pré-grille côté droit. L'affichage sera disponible sur le site internet et l'application **IT'S RESULTS**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.7. SECURITE

#### Pollution

**Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (pneus, huiles, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses ...) et leurs déchets et ne pas les laisser sur place sous peine d'amende, comme stipulé dans la Réglementation Générale.**

Les sacs d'ordures ménagères seront à déposer dans les containers mis à disposition par l'organisateur.

### 6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents située à côté du panneau d'affichage officiel (tonnelle). Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéro de téléphone suivant : 06 38 77 01 63.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

### Vendredi 5 Septembre 2025 :

Ouverture du parc de 8H00 à minuit.

1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs à 19H00.

### Samedi 6 Septembre 2025 :

Vérifications administratives et techniques de de 6H50 à 9H00.

Warm up (2 tours) à partir de 8H00.

Essais chronométrés à partir de 9H00 ou 9H30.

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches qualificatives à partir de 13H00.

### Dimanche 7 Septembre 2025 :

3<sup>ème</sup> manche qualificative à partir de 8H30.

Demi-finales et finales à partir de 13H00 ou 13H30.

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale.

#### **7.2P. BRIEFING**

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives.

Le briefing oral est facultatif. S'il est organisé, il aura lieu 15 minutes après la fin des essais, à la discrétion de la Direction de Course, la présence de tous les pilotes sera alors obligatoire.

#### **7.4P. ZAT**

La zone d'assistance temporaire (ZAT), sera définie et identifiée à proximité de la pré-grille et sera matérialisée par des barrières.

#### **7.6P. PARC FERME FINAL**

Conformément à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2025, à l'arrivée des demi-finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales, et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le directeur de Course et/ou le collège des Commissaires Sportifs pourra placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel provisoire. Durant cette période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

### **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

### **ARTICLE 10. PRIX**

#### **10.2P. PRIX EN ESPECES**

Les prix suivants seront distribués pour un total de 5940 €.

Détail des prix en €.

Les prix suivants seront expédiés par courrier ou récupéré au bureau de l'organisateur (au RDC de la tour), sauf en cas de classement suspendu. Ils seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie, soit pour un total de 5940 € :

1 <sup>er</sup>	200 €
2 <sup>ème</sup>	150 €
3 <sup>ème</sup>	125 €
4 <sup>ème</sup>	100 €
5 <sup>ème</sup>	85 €

#### **10.3P. COUPES**

1 coupe sera remise aux 3 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

#### **10.4P. REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée.

## ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires de piste : 8

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs de 6 kgs, poudre.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 3 par poste dont 1 chef de poste.

### **11.2P. MEDICALISATION**

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : au minimum 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : Oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : Oui

**N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur :**

ASACAF ( Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras)  
 Adresse postale : 7 Route Marchand 33760 FALEYRAS  
 Portable : 06.70.00.14.33 Mail : asacaf33@gmail.com Tél.fixe circuit : 05.56.23.49.08

**Parc Concurrents:**

Important : Chaque Concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants.  
 Ils devront suivre les consignes des responsables du parc.  
 Chaque pilote bénéficiera d'1 accès paddock + d'1 accès parking réservé à droite de l'Entrée A.

**Les Actions engagées pour la Protection de la Nature :**

Les barbecues au charbon sont strictement interdits. Une aire de grillade sécurisée sera mise à votre disposition à côté de l'entrée de la salle de restaurant.  
 Les bouteilles en verre sont strictement interdites sur le site (tolérées uniquement sous la structure du pilote).  
 Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la tour de contrôle.

**Les Parkings :**

Le parking réservé aux officiels sera à l'extérieur du circuit, Entrée A, en haut à gauche.  
 Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars. Pour tout renseignement, s'adresser à l'accueil du circuit ou appeler le 06 38 77 01 63.  
 Pour la tranquillité des riverains, nous vous demandons de ne pas faire de bruit au-delà de 21h 30.  
 Les quads, scooters et mini-motos sont formellement interdits sur le paddock à l'exception de ceux de l'Organisation.

**Plan du circuit et installations**

